



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence professionnelle



Ameublement

de l'Université de Lorraine

Vague C 2013-2017

Campagne d'évaluation 2011-2012



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib



Evaluation des diplômes

Licences Professionnelles – Vague C

Académie : Nancy-Metz

Établissement déposant : Université de Lorraine

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Spécialité : Ameublement

Dénomination nationale : SP3-Bois et ameublement

Demande n° S3LP130004857

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) : Epinal
- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /
- Convention(s) avec le monde professionnel : L'AFPIA (Association pour la Formation Professionnelle dans l'Industrie de l'Ameublement), les établissements participant à la Plate-Forme Technologique Bois de Lorraine, la Région Lorraine (Apprentissage)
- Secteur professionnel demandé : SP3-Génie civil, construction, bois

Présentation de la spécialité

Cette licence est portée par l'Ecole Nationale Supérieure des Technologies et Industries du Bois (ENSTIB), école intégrée à l'université Nancy 1 et désormais intégrée dans l'université de Lorraine. La formation se déroule à Epinal. Complémentaire des autres formations (licence professionnelle et master) délivrées par l'ENSTIB, cette formation répond aux demandes des industriels de la deuxième transformation du bois (Ameublement, Menuiserie, Fermetures, Escaliers, Agencement et produits connexes), secteur essentiellement composé de très petites, petites et moyennes entreprises (PME).

Les diplômés sont formés pour occuper des postes de contremaîtres et cadres moyens adaptés aux structures des PME des industries du bois. L'accent est mis sur une bonne formation de base, en management et sciences humaines permettant des évolutions de carrière dans les entreprises visées. Cette licence est ouverte en formation initiale « classique » et en apprentissage via le centre de formation des apprentis (CFA) de la branche professionnelle. Son attractivité est nationale mais dominée par les titulaires de BTS et spécifiquement, ceux du domaine professionnel.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

Facilitée par la qualité du dossier présenté (on soulignera seulement une erreur concernant la date d'ouverture de la licence et une contradiction entre certains indicateurs du dossier et le tableau récapitulatif), l'évaluation du bilan de cette licence est très favorable.

Pensée et animée en partenariat avec les instances professionnelles de la branche (UNIFA : Union Nationale des Industries Françaises de l'Ameublement, AFPIA : Association pour la Formation Professionnelle dans les Industries de l'Ameublement), cette licence est ancrée et reconnue dans son environnement économique et institutionnel régional et national comme l'attestent les partenariats formalisés avec les organismes consulaires et professionnels. Au sein d'une offre de formation nationale limitée (quatre licences), elle se distingue par sa forte dimension technologique et elle est donc unique sur ce créneau spécifique.

Portée par l'ENSTIB, seule école nationale formant des ingénieurs dans le domaine du bois, elle profite d'un environnement scientifique et pédagogique particulièrement favorable et s'inscrit dans une offre de formation cohérente associant licences professionnelles et diplôme d'ingénieur. Ainsi, la licence peut accueillir, en apprentissage, des étudiants ayant échoué ou abandonné à l'issue de la première année de formation d'ingénieur et des très bons éléments intégrer cette formation. Dans les deux cas, les passages sont très bien maîtrisés et ne donnent lieu à aucune dérive. Son positionnement dans l'école offre aux étudiants des avantages certains comme la possibilité de se former à trois langues vivantes et la LSF (Langue des signes française), de bénéficier de tous les services de la très active et efficace association d'anciens élèves (en particulier, sur le créneau insertion professionnelle) et plus globalement, de la mixité des publics accueillis. L'ENSTIB est reconnue comme pôle national de compétences à la fois technique et pédagogique : recherches conduites en lien avec le CRITT Bois, élaboration de référentiels, guides d'équipement, cours en ligne, formation des enseignants de lycées professionnels. Soulignons ainsi le travail d'ingénierie pédagogique assuré par les équipes de formation des licences professionnelles à destination de nombreux pays étrangers souhaitant développer des formations de même type. Elle joue par ailleurs un rôle éminent (via la section d'IUFM qu'elle accueille) dans la formation des professeurs de l'enseignement technique. Enfin, elle s'appuie sur l'ensemble des moyens mis à disposition pour les formations bois sur le site d'Epinal : « Plateforme Technologique Bois » développée par l'Université de Lorraine en partenariat avec les centres de formation et de recherche technologique régionaux.

L'intégration des professionnels est excellente dans toutes les étapes de la formation et l'adossement au monde professionnel est extrêmement solide avec une large palette d'entreprises ou groupements professionnels. La montée en puissance régulière de l'apprentissage et plus récemment, le développement des contrats de professionnalisation attestent de cette intégration. L'objectif d'une répartition égale entre le groupe de formation initiale « classique » et le groupe « alternants » est judicieux. Cette intégration ne déséquilibre pas l'équipe pédagogique très diversifiée où se marient bien les compétences propres des enseignants-chercheurs, des enseignants techniques et des intervenants issus de la profession. Elle sert un projet pédagogique bien adapté aux objectifs de cette licence. Le pilotage de l'ensemble est structuré et efficace avec un groupe de pilotage et un conseil de perfectionnement jouant bien leur rôle en termes de prospective.

Le suivi des diplômés est très efficace, tant au niveau des enquêtes nationales que des enquêtes organisées localement. Les taux de réponse (à une exception près) sont excellents et les éléments qualitatifs fournis très détaillés, dont une ventilation des indicateurs suivant les modes de formation. Avec des valeurs de 80 à 100 % pour les enquêtes nationales, de 65 à 70 % pour les enquêtes à sept mois, les taux d'insertion sont très bons, l'adéquation emploi/formation excellente et les durées de recherche d'emploi réduites. Néanmoins, il faut noter une proportion non négligeable de poursuite d'études qui s'explique largement par le fait que cette licence est la voie normale et quasiment unique pour préparer ensuite le concours de recrutement des professeurs de lycée technique dans le domaine du bois. Par ailleurs, quelques diplômés se dirigent vers les masters très spécialisés du domaine et en général, un étudiant par promotion intègre la formation locale d'ingénieur.

Si l'attractivité de cette licence est bonne et étendue au plan national, sa seule et relative faiblesse se situe au niveau de sa faible diversification. Le recrutement est en effet fortement dominé par les titulaires de BTS et spécifiquement le BTS *Productique bois et ameublement*. Des efforts ont été faits pour l'élargir en particulier vers les titulaires de DUT, voire des étudiants de licence générale, on peut ainsi noter un accroissement sensible du recrutement de L2 en 2011, même si la technicité élevée de ces licences limite leur intégration en atelier. Il est regretté la faible ouverture vers la formation tout au long de la vie via la validation des acquis professionnels (VAP) ou la validation des acquis de l'expérience (VAE).

Si l'autoévaluation réalisée de manière très sérieuse par l'établissement a permis d'améliorer le dossier au plan formel et de préciser quelques analyses, il faut souligner la qualité de celle réalisée au niveau du conseil de perfectionnement et de l'ENSTIB faisant une large place à l'évaluation de la formation par les étudiants.

- Points forts :
 - La pertinence du positionnement.
 - La très bonne intégration au milieu professionnel.
 - La bonne insertion professionnelle des diplômés.
 - Le pilotage fort et efficace.

Recommandations pour l'établissement

Il conviendrait de poursuivre les efforts afin de diversifier les publics tant de formation initiale (DUT, licence) que de formation continue via la VAP/VAE.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : A+

Indicateurs

TABLEAU DES INDICATEURS DE LA SPECIALITE (fourni par l'établissement)			
	Année 2009	Année 2010	Année 2011
Nombre d'inscrits	23	24	36
Taux de réussite	100 %	100 %	100 %
Pourcentage d'inscrits venant de L2	4,35 %	4,17 %	13,89 %
Pourcentage d'inscrits venant de DUT	0,00 %	0,00 %	11,11 %
Pourcentage d'inscrits venant de BTS	78,26 %	91,67 %	72,22 %
Pourcentage d'inscrits en formation initiale (hors apprentissage et contrats de professionnalisation)	65,22 %	70,83 %	61,11 %
Pourcentage d'inscrits en formation continue	0 %	4,17 %	2,78 %
Pourcentage d'inscrits en contrat en alternance (d'apprentissage ou de professionnalisation)	30,43 %	25 %	36,11 %
Pourcentage d'enseignements assurés par des professionnels	34 %	34 %	34 %

(1) Données des trois dernières années (pour lesquelles on dispose du nombre d'inscrits et du taux de réussite), pourcentages arrondis à l'unité

ENQUETES NATIONALES Date d'interrogation de la situation des diplômés	2007 1er décembre 2008	2008 1er décembre 2009	2009
Taux de répondants à l'enquête	72 %	82 %	100 %
Pourcentage de diplômés en emploi (3)	91 %	88 %	100 %
Pourcentage de diplômés en poursuite d'études (3)			
Pourcentage de diplômés en recherche d'emploi (3)	8 %	11	0 %
ENQUETES DE SUIVI PROPRE DE LA FORMATION Date d'interrogation de la situation des diplômés	2008 FEVRIER 2009	2009 FEVRIER 2010	2010 FEVRIER 2011
Taux de répondants à l'enquête	89 %	82 %	87 %
Pourcentage de diplômés en emploi (3)	54 %	64 %	65 %
Pourcentage de diplômés en poursuite d'études (3)	40 %	27 %	15 %
Pourcentage de diplômés en recherche d'emploi (3)	6 %	10 %	20 %

(1) Préciser l'année d'obtention du diplôme et combien de mois après cette obtention a été réalisée l'enquête, ceci pour chacune des trois dernières enquêtes nationales et de suivi propre

(2) Pourcentages calculés sur la base des diplômés ayant répondu aux enquêtes et arrondis à l'unité



Observations de l'établissement

EVALUATION DES LICENCES PROFESSIONNELLES DE L'UNIVERSITE DE LORRAINE

REPONSE DE L'ETABLISSEMENT

LE PRESIDENT



Pierre Mutzenhardt

Evaluation des diplômes Licences Professionnelles – Vague C

Réponses au rapport d'évaluation de l'AERES

Académie : Nancy-Metz


Établissement déposant : Université de Lorraine

Spécialité : Ameublement

Dénomination nationale : SP3-Bois et ameublement

Demande n° S3LP130004857

L'équipe pédagogique a bien pris connaissance des appréciations et recommandations transmises par le comité d'évaluation de l'AERES. Elle souhaite remercier les experts pour leur lecture approfondie de son dossier et apporter des précisions de nature à éclaircir certains points du rapport d'évaluation.

1. Recommandations de l' « Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur »

Recommandations pour l'établissement

Il conviendrait de poursuivre les efforts afin de diversifier les publics tant de formation initiale (DUT, licence) que de formation continue via la VAP/VAE.

- Bilan : A+ , aucune demande de modification du dossier

2. Remarques sur le dossier

- Date d'ouverture de la licence
- Contradiction entre certain indicateur du dossier et du tableau récapitulatif

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

Facilitée par la qualité du dossier présenté (on soulignera seulement une erreur concernant la date d'ouverture de la licence et une contradiction entre certains indicateurs du dossier et le tableau récapitulatif), l'évaluation du bilan de cette licence est très favorable.

3. Propositions / Réponses

- Date d'ouverture de la licence : **septembre 2002**

**DOSSIER D'ÉVALUATION DES LICENCES
PROFESSIONNELLES
EN RENOUVELLEMENT
Vague C (2013-2017)**

Université de Lorraine

- **Secteur professionnel** : SP3-Génie civil, construction, bois
(cf. annexe)
- **Domaine** : Sciences Technologies Santé **Secteur DGESIP** : Génie civil et mécanique des sols (code 31204)
(cf. annexe)
- **Dénomination nationale** : SP3-Bois et ameublement
(cf. nomenclature)
- **Spécialité** : Ameublement
- **Date initiale d'ouverture effective de la spécialité de la licence professionnelle** : **septembre 2002** Arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle

- Contradiction entre certain indicateur du dossier et du tableau récapitulatif

Copie de 003_LP_STS_BOIS_AMEUBLEMENT_Tableau UE.xls [Mode de compatibilité] - Microsoft Excel

												COURS		T.D.		T.P.			TOTAL	
		Libellé de l'UE ou de la matière										maq	Nbgr	H Cm	Nbgr	HTD	maq	Nbgr	H TP	EqTD
3	STS		AMEUBLEMENT				3	S5	Communication et Management des Ressources Humaines UFT 5 11	8	0	0	2	0					0	
4									FORMATION INITIALE FI				12	0	0				0	
5									FORMATION PAR APPRENTISSAGE FA				12						0	
6	STS		AMEUBLEMENT				3	S5	Gestion d'entreprise UFD 5 13	16	0	0	30	0	0				0	
7	STS		AMEUBLEMENT				3	S5	Sciences du bois UFD 5 21	18	0	0	32	0	0				0	

- Cette fiche est accompagné des deux fichiers corrigés (date d'ouverture dossier 001 « modifié », tableau récapitulatif dossier 003 « modifié »).